

# PRISE EN CHARGE NON MEDICAMENTEUSE DES TROUBLES COMPORTEMENTAUX EN EHPAD ET EN USLD

## Contexte

---

L'absence d'activités ludiques et récréatives, associée à un vécu de solitude va conduire 80% des résidents à des troubles du comportement, soit sur un mode déficitaire avec un repli en chambre et un refus des sollicitations pouvant aboutir à un syndrome de glissement (le lâcher prise en gériatrie), soit sur un mode productif avec de la violence et des passages à l'acte pouvant aller jusqu'à l'agression d'autres résidents et des suicides. Ces troubles du comportement sont d'autant plus sévères qu'il existe une baisse cognitive (Alzheimer ou une autre maladie neuro-évolutive) et/ou une souffrance psychologique parfois liée à une maladie psychiatrique connue, méconnue ou cachée par les familles.

## Objectifs

---

- S'approprier le cadre réglementaire et s'engager dans un enjeu humain
- Connaître les modes de communication qui peuvent diminuer le risque de survenue de troubles du comportement
- Identifier les besoins pour les satisfaire et repérer les symptômes pour les nommer et réassurer le patient
- Savoir adapter la relation dans l'aide aux actes de la vie quotidienne avec la chance d'être perçu comme bientraitant
- Ajuster la relation d'aide aux comportements qui épuisent émotionnellement, aux situations de violence, de refus, aux situations comportant des demandes excessives, des paroles suicidaires et délirantes
- Aller vers les résidents avec des interventions psycho-sociales adaptées au projet de vie personnalisé et aux ressources
- Savoir acquérir des moyens pour transformer les activités quotidiennes en activités récréatives et corporelles..

## Renseignements complémentaires

---

Dates à venir

Informations : Odile GAUDIN - Conseillère formation - o.gaudin@anhf.fr - 0262 90 10 25

**Public**  
**Tout professionnel exerçant en EHPAD ou en USLD**

**Exercice  
2025**

**Nature  
AFC**